

## MAIRIE de VILLEGLY

### COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 13 NOVEMBRE 2017

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 13 novembre 2017 à 18h30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT - GREFFIER – POUSSE – BELHACHE – MAURY – PASTOR – AZEMA – LEVEJAC.

Absents excusés : MM. et Mmes BRAULIO – BROUSSE – MARCAILLOU.

Absents : MM. FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

#### - SUBVENTION D.E.T.R. 2018.

Suite à une entrevue avec M. le Préfet, le maire indique qu'une réunion a eu lieu avec l'architecte des bâtiments de France concernant le projet du nouvel Hôtel de Ville et notamment dans son aspect architectural.

Suite à cette réunion, il a été demandé à M. PAULY, architecte de préparer un dossier de demande de subvention, au titre de la D.E.T.R. 2018 qui tient compte des observations des services de l'Etat pour un montant de projet de 566 395,68 € H.T.

Le conseil municipal, approuve le nouveau dossier et mandate le maire pour solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la D.E.T.R. 2018.

#### - REVISION ALLEGEE P.L.U.

M. le maire rappelle à ses collègues que par délibération du 28 novembre 2016, il a été décidé une révision allégée du P.L.U., afin de déplacer les zones d'implantation du futur parc photovoltaïque (suppression de la zone à « l'Arpaillant » avec transfert sur la zone de « La Verdure ».

Au stade de la procédure, il y a lieu d'arrêter cette révision afin de lancer la consultation des personnes publiques associées puis suivra une enquête publique.

Accord unanime du conseil pour l'arrêt du P.L.U.

#### - TRANSFERT BENEFICIAIRE VENTE PARCELLE « CLOS DE STE ANNE ».

M. le maire rappelle à ses collègues que, dans le cadre de ce projet et par délibération n° 18/2015 du 24 avril 2015, une partie de terrains communaux au lieu-dit « Sainte Anne » avait fait l'objet d'une décision de vente pour un montant de 15 000 € pour 1 400 m<sup>2</sup>.

La commune est informée que le porteur du projet a changé. Il s'agit maintenant de « La foncière du Moulin » en remplacement de « Global Habitat », laquelle demande à la commune de lui confirmer si les conditions de vente passées avec Global Habitat resteraient identiques à son égard.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention) décide de reconduire, dans les mêmes conditions, la vente à la nouvelle société immobilière « La Foncière du Moulin » basée à VILLEGLY.

#### - QUESTIONS DIVERSES.

- o Service ADS de l'Agglo.

Le conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle son partenariat avec Carcassonne Agglo pour l'instruction des permis de construire.

○ Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles.

Le maire donne lecture de la proposition de l'Agglo, en vue de mutualiser un diagnostic afin d'améliorer les pratiques phytosanitaires.

Le conseil municipal à la majorité ( 2 abstentions, 2 voix contre) décide d'y souscrire.

○ Acquisition parcelles MOUREAU.

Par délibération du 16 octobre 2017, il avait été décidé l'acquisition de plusieurs parcelles appartenant au G.F.A. MOUREAU.

Ce dernier souhaite retirer la parcelle AZ n° 37 proposée par erreur.

Accord unanime du conseil municipal.

○ Soutien bailleurs sociaux.

M. le maire informe ses collègues de la démarche entreprise par les bailleurs sociaux, en vue de sensibiliser les maires sur les conséquences de la décision gouvernementale de baisser le montant des A.P.L.

Ces organismes mettent en avant les dangers des finances qui leur permettent de réaliser des programmes immobiliers.

**- COMTE RENDU DES ADJOINTS.**

⇒ M. BENOIT informe les conseillers :

\* Les services du S.D.I.S. n'assurent plus le contrôle des bornes d'incendie.

M. le maire indique que des devis ont été demandés au Syndicat Sud Oriental et à la Lyonnaise pour cette prestation qui maintenant va devenir payante.

\* Travaux chasse : Le cumulus du local de la chasse est réparé et les dégâts des eaux liés à des problèmes de toiture sont en cours de traitement par les assurances.

Il en est également de même pour les vestiaires du complexe sportif.

⇒ Mme POUSSE communique les dates de festivités :

- Repas du personnel communal le 15 décembre 2017.
- Vœux à la population le 12 janvier 2018,
- Repas des aînés le samedi 07 avril 2018,

⇒ M. GREFFIER informe l'assemblée :

\* A l'occasion du conseil d'école où il a représenté la mairie, le problème a été abordé de la sécurité des classes de l'école primaire par la présence de véhicules. Il propose de fermer la rue de l'Abreuvoir ainsi qu'une partie de la rue des Ecoles et Pierre Tissier durant la période de sortie de midi et 16 heures.

Un arrêté municipal sera pris en ce sens.

\* Vidéo protection : A la demande du maire, il a étudié la possibilité de réaliser une 1<sup>ère</sup> tranche pour début 2018. Un devis dans ce sens a été demandé à l'entreprise SIGMA, pour un montant de 50 000 €. L'approbation des travaux sera faite avant la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 50.

Le Maire,

  
  
Alain MARTY